

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DU ROVE**  
**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5**

**L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures** le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude (arrivé à 18h20) - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

**ONT DONNE POUVOIR :** CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

**ABSENTS :** CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

**SECRETAIRE DE SEANCE :** CADIERE Christiane

**2025-07bis-08**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DU PARC MARIN DE LA COTE BLEUE**

En application de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué un Syndicat Mixte prenant la dénomination de « Parc Marin de la Côte Bleue » qui réunit les collectivités ayant adhéré aux statuts.

Le Syndicat Mixte « PARC MARIN DE LA COTE BLEUE » a pour vocation de reprendre et prolonger l'action conduite par l'association « Parc Régional Marin de la Côte Bleue » depuis sa création en 1983.

Il a pour vocation la protection du milieu marin et littoral de la Côte Bleue. Le territoire concerné se situe entre l'anse des Laurons à l'Ouest et la pointe de Corbières à l'Est, et le milieu marin adjacent jusqu'à 6 milles au large, soit devant les communes de Martigues, Sausset-les-Pins Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, et le Rove.

Il est administré par un Comité Syndical comprenant des membres titulaires et des membres suppléants. Pour la commune du ROVE, le Conseil Municipal doit désigner, un membre titulaire et deux membres suppléants.

Le mandat de tous les membres du Comité Syndical prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés pour y siéger.

Le Comité Syndical désigne chaque année, parmi ses membres titulaires, un nouveau Bureau dans lequel, de façon automatique, la fonction de Président est renouvelée et revient, à tour de rôle, au représentant de l'une des communes fondatrices.

Dans sa séance du 19/03/2025 le conseil municipal a procédé à la désignation d'un membre titulaire et de deux membres suppléants au syndicat mixte « PARC MARIN DE LA COTE BLEUE » comme suit :

\* M. SABATINO Paul délégué titulaire

\* M. MONTALBAN Francis et M. JAUFFRET Michel délégués suppléants

Considérant que Michel JAUFFRET a démissionné de sa fonction de 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal et qu'il était délégué suppléant au syndicat mixte du parc marin de la Côte Bleue.

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour remplacer M. Michel JAUFFRET

Monsieur le Maire indique au conseil que se porte candidat en qualité de :

- **Délégué suppléant : M. BARTOLI Michel**

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection du :

- **Du délégué suppléant : M. BARTOLI Michel obtient : 29 voix**

Le Conseil Municipal après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** **DESIGNE** le membre titulaire et les membres suppléants au syndicat mixte « PARC MARIN DE LA COTE BLEUE » comme suit :

\* M. SABATINO Paul délégué titulaire

\* M. MONTALBAN Francis et M. BARTOLI Michel délégués suppléants

**VOTE / POUR 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,  
  
**Paul SABATINO**